

Programme de la Formation

LOI LCAP, LOI ELAN : Actualisation du cadre réglementaire et contenu du dossier de Permis d'aménager

1 jour soit 7 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le lotissement est une procédure permettant la mise en œuvre de projets urbains intégrant toutes les composantes d'une opération d'ensemble : travail de conception urbaine et d'insertion dans le tissu environnant, développement d'espaces communs de qualité, volet paysager, travail sur la configuration des lots permettant notamment de préserver des zones d'intimité y compris dans des secteurs plus denses. Cet outil va bien au-delà du strict découpage foncier.

Les Lois LCAP et ELAN ont permis de rendre concrète l'approche pluridisciplinaire autour de la conception des lotissements, en consacrant l'intervention des architectes et des paysagistes concepteurs.

Il convient, pour les concepteurs, de bien connaître le cadre réglementaire du permis d'aménager, dans sa version mise à jour, ainsi que le contenu détaillé du formulaire CERFA.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Identifier ce qu'est un lotissement et les procédures d'urbanisme associées
- Formaliser le contenu d'une demande de permis d'aménager un lotissement

PUBLIC CIBLE

Architectes, paysagistes concepteurs, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, géomètre, bureau d'études techniques, conducteurs d'opération

PRÉREQUIS

Avoir réalisé des permis d'aménager.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module

Actualisation du cadre réglementaire

1 jour soit 7 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité :

- d'identifier ce qu'est un lotissement et les procédures d'urbanisme associées,
- de formaliser le contenu d'une demande de permis d'aménager d'un lotissement.

FORMATEUR(S)

DEKEYSER - DROUART Audrey - Juriste – Spécialisée sur les problématiques d'urbanisme et d'aménagement
LE MAIRE Céline - Architecte urbaniste

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Point juridique enrichi par l'expérience de l'intervenante, mais aussi de chacun des participants. En complément vidéo témoignages de maîtres d'ouvrages.

En complément de la journée de formation, un module à distance de 25 minutes est mis à disposition. Ce module est le prérequis qui permettra au participant de se familiariser avec certaines notions fondamentales et le vocabulaire associé.

- 1 module de 20 minutes intitulé "Histoire et production urbaine"
- 1 glossaire du permis d'aménager en consultation libre

PROGRAMME

Le lotissement et les procédures d'urbanisme associées

Le lotissement et les autres outils de division foncière

Le jeu d'acteurs autour du lotissement, après les lois LCAP et ELAN

L'approche pluridisciplinaire

Le contenu d'une demande de permis d'aménager un lotissement

Le permis d'aménager, pas à pas : approche opérationnelle du formulaire CERFA

Les pièces administratives

L'articulation dans le temps du lotissement et des futurs PC

Comment sont instruits les permis de construire en lotissement ?